

Code ROME K1801
Formacode 33091
Eligible CPF / CPA

CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Types d'emplois accessibles :

- Conseiller en insertion professionnelle
- Conseiller en insertion sociale et professionnelle
- Conseiller emploi formation
- Conseiller à l'emploi
- Chargé d'accompagnement social et professionnel
- Chargé de projet d'insertion professionnelle
- Accompagnateur socioprofessionnel

Formation qualifiante :

Titre professionnel de niveau 5 (Bac + 2) du Ministère du travail

Prérequis :

- Titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou expérience de 3 ans dans l'insertion professionnelle
- Compétences en communication orale et écrite
- Compétences en bureautique

Programme :

1. Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

Informar une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés ; Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé ; Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte ; Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies ; Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique.

7 semaines en centre

2. Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle ; Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel ; Accompagner la réalisation des projets professionnels ; Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics ; Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion ; Analyser sa pratique professionnelle.

7 semaines en centre – 4 semaines en entreprise

3. Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle ; Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ; Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel ; Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable ; Intégrer la prévention des risques professionnels dans son travail.

4 semaines en centre – 2 semaines en entreprise



12 rue des Paveurs
02200 Soissons



contact@amerelpro.fr



03 64 18 57 32

www.amerelpro.fr

Durée : 875 heures dont 672 h en centre de formation
Prochaine session du 22 octobre 2020 au 27 avril 2021

Le métier, en résumé

Le **conseiller en insertion professionnelle (CIP)** favorise par des réponses individualisées **l'insertion sociale et professionnelle** des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...). Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le CIP accueille les personnes **individuellement ou en groupe** et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation.

Il rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le **traitement administratif à l'aide d'outils bureautiques et numériques**.

A partir de l'analyse de son territoire et dans une démarche projet, il prend contact avec des employeurs pour développer des modes de coopération. Il **aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration** de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées. Il définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi. Il inscrit ses actes professionnels dans une démarche de développement durable.



12 rue des Paveurs
02200 Soissons



contact@amerelpro.fr



03 64 18 57 32

www.amerelpro.fr